Image not found or type unknown

Porter plainte contre une clinique

Par **manette62**, le **10/04/2014** à **09:30**

Bjr,ma mère âgée de 80 ans et insuffisante respiratoire sévère à été admise aux urgences le 25/02/2014 juste pour recevoir des diurétiques à fortes doses et des antibiotiques car sa saturation était basse et qu'elle avait les bronches encombrées
des urgences elle a été transféré dans le service réa du clinique pour pneumopathie
dans ce service elle est resté 4 jours nue dans un fauteuil sans aucun soins juste du glucose
le quatrième jour son état c'est dégradé car je pense qu'elle a eu une surinfection due au fait qu'elle était nue dans une chambre climatisée ils l'ont mise sous antibiotiques a ce moment là pour une infection urinaire
le lendemain ils ont attendu qu'elle fasse un petit arrêt cardio-respiratoire pour l'intuber
au bout de 2 jours elle allait mieux mais avait toujours des sécrétions (ils ne les lui aspiraient pas souvent)ils ont néanmoins décidé de l'ex-tuber c'était le mardi et dans la nuit du samedi leur surveillance n'était pas accrue car elle à fait un autre arrêt cardio-respiratoire plus grave celui ci puisque le cœur c'est arrêter 15à25mnsuite a cela elle est tombée dans un coma profond elle a passé un eeg qui s'est révélé presque identique a celui de quelqu'un d'éveillé
avec ma famille nous avons décidé de ne pas la débrancher car tant qu'il y a de la vie il y a de l'espoir le médecin qui nous a reçu à accepté tout en nous précisant qu'ils ne feraient plus que des soins de confort
c'était aux environs du 20 mars
et puis jeudi dernier en arrivant aux visites du soir nous avons eu la surprise de voir que si elle avait toujours le tube dans la bouche le respirateur était arrêté et le tube était branché a l'oxygène directement nous avons demandé des explications on nous a répondu qu'elle le supportait très bien mais leur leur réponse a été plus floue pour ce qui concernait de la rebrancher si cela était nécessaire
le samedi matin après un troisième arrêt cardiaque elle est décédée
qu'en pensez vous que dois-je faire?
merci d'avance pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés